

STRATEGIE CLIMAT

Mai 2022



Sienna Gestion soutient l'Accord mondial de Paris d'Avril 2016 sur le climat et le réchauffement climatique, dont l'objectif est de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ».

A cet effet, Sienna Gestion déploie une stratégie climat dans le cadre de son activité de gestion d'actifs pour compte de tiers.

CETTE STRATEGIE S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES :

- 1. Une politique de sortie du charbon** conçue pour cesser toute forme de financement de cette énergie à l'horizon 2030.
- 2. Une politique de réduction de l'empreinte carbone**, notamment par le développement d'investissements orientés vers des secteurs décarbonés ou à bas niveau de carbone.
- 3. Une amplification du dialogue actionnarial** sur la question du changement climatique.

1. LA POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON

Notre politique de sortie du charbon repose sur trois mécanismes complémentaires : l'exclusion, le dialogue actionnarial et le suivi du scénario de sortie du charbon de l'OCDE (lien vers la politique de sortie du charbon).

Nous utilisons les données du Global Coal Exit List pour identifier les entreprises et celles de Trucost pour assurer le suivi par rapport au mix énergétique OCDE 2030.

2. LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Nous souhaitons matérialiser notre ambition dans la lutte contre le changement climatique en définissant des objectifs clairs et quantifiés de réduction de notre empreinte carbone. Nous avons défini une trajectoire bas carbone 2016-2030, à partir des objectifs de réduction fixés par l'Union Européenne. Cet objectif de réduction correspond à une baisse des émissions de carbone de 40 % en 2030 par rapport à 1990. Nous nous engageons à vérifier annuellement notre alignement avec cette trajectoire et, le cas échéant, à prendre les mesures correctives.

Cet objectif de politique de réduction de l'empreinte carbone est appuyé par deux mesures complémentaires :

- La mise en place, initiée dès 2020, d'une poche « transition climat » dans notre processus de gestion des actions, afin d'augmenter à terme nos encours liés à la transition énergétique ;
- La mise en avant, lors des appels d'offres de fonds thématiques, systématiquement privilégiés (bas carbone, transition climat, obligations vertes) afin de contribuer à un accroissement des encours de nos clients pour financer la transition énergétique.

3. LE DIALOGUE AVEC LES EMETTEURS

Nous souhaitons contribuer au dialogue avec les émetteurs à travers :

- Des initiatives collectives de dialogue actionnarial.
- Un dialogue spécifique « Climat » avec les émetteurs problématiques qui seraient présents dans nos portefeuilles.
- Une participation à des groupements d'investisseurs actionnaires dans le but de proposer des résolutions relatives à la prise en compte des enjeux climatiques.